

EVENEMENTS DU VENDREDI AU BAH A NIDAU  
SOUL'N'SPIRIT  
REGLEMENT

1. La rédaction de la communication à publier par newsletter et sur les réseaux sociaux est à remettre par l'organisateur à Soul'n'Spirit au plus tard 20 jours avant l'évènement, avec les images/photos. La communication doit contenir : la date, le lieu, l'heure, éventuellement le matériel à prendre avec soi, le prix, la durée (approximative), une petite présentation de l'organisateur/animateur de l'évènement
2. L'organisateur choisit la langue dans laquelle il veut animer son atelier (F/A)
3. La clé du local est disponible dans une boîte sécurisée. Le numéro de code sera transmis dès la confirmation de l'évènement
4. En cas de perte de la clé, il sera demandé 100CHF de frais de remplacement
5. La salle est rendue propre. Un coup de balai après l'évènement est demandé et les poubelles vidées.
6. Si l'évènement est annulé, il sera demandé 50CHF de frais administratifs à l'organisateur
7. Les frais de location, y compris la publicité sur les réseaux sociaux, s'élèvent à au moins 120 à 150 CHF (peux être arrondis en fonction du revenu). Les frais de location de la salle sans la publicité sont de 80 CHF.
8. La location de la salle comprend les horaires suivants : de 19h à 22h (la salle de cours peut être accessible à partir de 18h45). L'organisateur est libre de choisir la durée et le déroulement de son événement.
9. L'organisateur fixe son prix en fonction de son budget et de ce qui lui paraît être juste
10. Les membres de SOULnSPIRIT doivent bénéficier d'une réduction d'au moins 10 CHF sur le prix d'entrée !

Soul'n'Spirit

La président

Jérôme Rey

Date et signature de l'organisateur